



Maire	D.G.

# PROCÈS-VERBAL

## Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 2 février 2015 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

### PRÉSENTS:

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre et messieurs les conseillers Joe Stairs, Jean R. Roy, Alain Carrier, Robert Lebrun et Richard Roy

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Michael Sudlow. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Michael Sudlow déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2015-02-025** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

#### 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015

**2015-02-026** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 12 janvier 2015 tel que présenté.

**ADOPTÉE**

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait neuf (9) personnes présentes dans la salle. Un résident de la Descente 12 a posé des questions concernant ce que la municipalité tente de faire face au développement des propriétés riverains. M. Sudlow a répondu en énonçant les différentes choses que la municipalité peut faire et a l'intention de faire. Mme Rousseau a demandé des questions concernant le camion Ford et l'endroit pour la course VTT, et ses questions ont été répondues.

### 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

### 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

#### 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 6.3 Résolution d'appui à une demande auprès de la CPTAQ – Le Centre du Granit Beebe Inc.

**CONSIDÉRANT QUE** Le Centre du Granit Beebe Inc. est actuellement propriétaire d'une carrière de granit, de terrains avoisinants et d'une usine, situés sur le chemin Sheldon à Ogden;

**CONSIDÉRANT QUE** la carrière est actuellement exploitée par Granite D.R.C. Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** Le Centre du Granit Beebe Inc. et Granite D.R.C. Inc. ont créé un partenariat d'affaires, soit DRC Stanstead Inc. détenu à 40% par Le Centre du Granit Beebe Inc. et à 60% par Granite D.R.C. Inc.;

**CONSIDÉRANT QUE** DRC Stanstead Inc. désire se porter acquéreur d'une partie de l'immeuble de Le Centre du Granit Beebe Inc. et que ce dernier consent à lui vendre une partie de son immeuble (terrains);

**CONSIDÉRANT QUE** Le Centre du Granit Beebe Inc. désire donc présenter une demande auprès de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) afin d'obtenir l'autorisation pour vendre cette partie de terrain;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de ladite demande et que selon l'inspecteur municipal, la présente requête est conforme aux règlements municipaux;

**2015-02-027 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Alain Carrier  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil donne son appui à la demande de Le Centre du Granit Beebe Inc. auprès de la CPTAQ compte tenu de ce qui précède.

**QUE** le conseil recommande à la CPTAQ, la demande de Le Centre du Granit Beebe Inc. qui souhaite que cette Commission autorise la vente de cette partie de terrain.

**QUE** le préambule de la résolution en fait partie intégrante.

**ADOPTÉE**

#### 6.4 Demande d'autorisation pour événement d'enduro motocross et de VTT

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur, Paul Fecteau demande l'autorisation pour tenir un événement d'enduro motocross et de VTT sur des terrains à Ogden appartenant à la famille Fecteau et à d'autres propriétaires qui ont donné leur autorisation à cet événement. Cet événement se tiendrait une fin de semaine par année, soit sur une séquence de deux (2) jours (samedi et dimanche) de 8h00 à 17h00, débutant à la fin d'août 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** le demandeur souhaite que cette autorisation soit valide pour une période de dix (10) ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de ladite demande et que selon l'inspecteur municipal, la présente requête ne contrevient pas les règlements municipaux;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2015-02-028** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à la majorité

Les conseillers monsieur Joe Stairs et madame Sylvie Lefebvre ayant manifesté leur dissidence

**QUE** le conseil accorde l'autorisation au demandeur pour que cet événement se tienne une fois par année, et que cette autorisation est valide pour une période d'un (1) an seulement, soit pour l'année 2016 seulement comme projet pilote, et qu'une autorisation serait requise à chaque année si le demandeur désire tenir cet événement dans les années à venir.

**ADOPTÉE**

### 6.5 Demande de permis pour l'installation d'un funiculaire

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot 141-7 sur la Descente 12 a déposé une nouvelle demande de permis pour installer un funiculaire sur rails afin d'accéder au lac;

**CONSIDÉRANT QUE** ce lot est situé dans la zone de paysage naturel d'intérêt supérieur et dans une pente supérieure à 15%;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a déjà traité d'une demande similaire faite par un autre propriétaire d'un lot riverain, de par sa résolution 012-02-022;

**2015-02-029** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Alain Carrier  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil refuse la demande de permis déposée parce que les travaux ne sont pas conformes aux dispositions du règlement de zonage de la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

### 7.1 Appui à la MRC de Memphrémagog – Recherche de solutions pour diminuer les impacts environnementaux des vagues surdimensionnées et multidirectionnelles

**CONSIDÉRANT QUE**, le 16 avril 2014, le Memphrémagog Conservation Inc. (MCI) et la Société de conservation du lac Lovering (SCLL) ont demandé à la MRC de Memphrémagog d'entreprendre des démarches pour restreindre la conduite d'embarcations motorisées sur une distance minimale de 250 mètres des rives lors de la pratique de sports nautiques générant des vagues surdimensionnées et multidirectionnelles;

**CONSIDÉRANT QU'**en appui à cette demande, le MCI et la SCLL ont déposé une étude réalisée par le département des Sciences biologiques de l'UQAM sur les impacts des vagues créées par les embarcations de type wakeboat sur les rives et la remise en suspension des sédiments;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog a organisé, le 4 décembre 2014, une rencontre avec un représentant du Bureau de la sécurité nautique de Transport Canada, à laquelle ont participé les maires des municipalités riveraines du lac Memphrémagog et des représentants du MCI, de la SCLL, de la SQ, de la Régie de police Memphrémagog, de la Régie intermunicipale du parc régional Massawippi, des usagers et de l'industrie;

**CONSIDÉRANT QUE**, lors de cette rencontre, il a été clairement expliqué à tous les participants qu'une démarche visant à restreindre la conduite d'embarcations motorisées est encadrée par le *Guide des administrations locales* et que le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (RRVUB) constitue l'ultime recours pour régler des problèmes, les intervenants concernés devant d'abord collaborer entre eux pour trouver des solutions consensuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** la démarche prévoit notamment l'appui de toutes les municipalités riveraines, un processus de consultation publique et la mise en place de mesures alternatives à l'essai pendant un minimum d'une saison;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2015-02-030** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden appuie la MRC de Memphrémagog dans la recherche de solutions alternatives à la réglementation visant à diminuer les impacts environnementaux des vagues surdimensionnées et multidirectionnelles créées par les bateaux sur les rives et la remise en suspension des sédiments.

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden participera, le cas échéant, à la mise sur pied d'un comité de travail coordonné par la MRC et réunissant les différents acteurs présents à la réunion du 4 décembre et mentionnés dans le préambule.

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden collaborera à la mise en place et au suivi des mesures alternatives retenues par le comité de travail.

**ADOPTÉE**

### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Subvention 2015 pour le transport de personnes handicapées

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité offrait en 2014 un service de transport adapté à trois (3) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports, et qu'un (1) de ces trois (3) citoyens est maintenant décédé;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a opté pour une subvention directe à l'utilisateur et qu'elle souhaite continuer à offrir le même service en 2015 aux citoyens éligibles;

**CONSIDÉRANT QUE** ces deux (2) usagers souhaitent continuer à se prévaloir de ce service en 2015 et ont déposé des demandes de service à la Municipalité;

**2015-02-031** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Jean Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la Municipalité s'engage à continuer à offrir pour l'année 2015, un service de transport adapté à deux (2) citoyens handicapés dans le cadre du volet souple des modalités d'application du nouveau programme d'aide au transport adapté du Ministère des Transports, et que la date prévue pour le début du service est le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

**QUE** la Municipalité subventionnera directement les usagers.

**QUE** les besoins sont établis pour l'année 2015 à 960 déplacements, soit 480 déplacements pour M. Frédéric Vermette et 480 déplacements pour M. Jean-François Vermette.

**QUE** le montant maximum reconnu par le MTQ est de 15\$ par déplacement, ce qui correspond à un montant maximum de 14,400\$ pour 960 déplacements par année.

**QUE** la contribution maximale de la Municipalité sera de 20% du coût maximum par déplacement reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à 2,880\$ pour une année.

**QUE** les usagers devront assumer la différence entre le coût estimé par le Ministère des Transports et le coût réel s'il y a lieu, et ce en sus du montant de 2,25 \$ par déplacement exigé par le Ministère des Transports à titre de contribution minimum de l'utilisateur.

**QUE** la Municipalité présentera une demande pour obtenir la subvention de 65% du montant total de 14,400\$ reconnu par le Ministère des Transports, ce qui correspond à un montant de 9,360\$ en 2015.

**QUE** la Municipalité s'engage à fournir annuellement au MTQ les rapports exigés pour l'administration de ce programme.

**QUE** la personne handicapée admissible, ou son représentant devra signer un engagement à respecter les conditions suivantes:



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

- l'argent versé servira exclusivement aux déplacements prévus et approuvés par la Municipalité;
- les déplacements approuvés ne doivent pas être subventionnés par d'autres programmes de compensation (CSST, SAAQ, régie régionale, etc.);
- le nombre de déplacements prévus et approuvés par la Municipalité devra être respecté;
- s'il y a lieu, toute somme versée en trop fera l'objet d'un ajustement par la Municipalité;
- les pièces justificatives seront remises à la Municipalité le plus tôt possible après la fin du mois pour les services de transport utilisés durant ce mois;
- une attestation de présence pour les déplacements réguliers (camp d'été, centre de jour, école, activités thérapeutiques, etc.) sera acceptée comme pièce justificative pour un remboursement de 12,75\$ par déplacement;
- pour tout autre sortie, la Municipalité accordera 0,50\$ du kilomètre jusqu'au maximum remboursable de 12,75 \$ par déplacement. Le taux de 0,50\$ du kilomètre correspond à l'allocation versée aux employés et officiers municipaux pour leurs déplacements dans le cadre de leurs fonctions pour l'année 2015.

**ADOPTÉE**

### 8.2 Cours de secourisme pour l'inspecteur en voirie

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en voirie doit renouveler son certificat de secouriste en milieu de travail en suivant le cours de secourisme en milieu de travail de la CSST;

**CONSIDÉRANT QUE** le cours se tiendra à Coaticook les 25 et 26 février 2015 et les frais d'inscription sont de 104\$ par participant, taxes en sus;

**2015-02-032** **Il est proposé par** madame Sylvie Lefebvre  
**appuyé par** monsieur Joe Stairs  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, à participer à ce cours se tenant les 25 et 26 février 2015.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à payer les frais d'inscription de 104\$ taxes en sus et autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce cours.

**ADOPTÉE**

### 8.3 Recrutement d'un employé de la voirie saisonnier

**2015-02-033** **Il est proposé par** monsieur Robert Lebrun  
**appuyé par** monsieur Joe Stairs  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise la Directrice générale à embaucher en employé pour combler le poste d'employé de la voirie saisonnier, en procédant comme suit :

- le poste sera d'abord offert à l'employé embauché l'an dernier, Derek Calloway, au taux horaire de 14\$, avec les heures à déterminer;
- si le poste est non comblé par M. Calloway, le poste pourra être annoncé comme suit: une version condensée de l'offre d'emploi sera publiée dans le Stanstead Journal, le Reflet du Lac, le Sherbrooke Record et La Tribune, et la version intégrale de cette annonce sera publiée sur le site web de la Municipalité. Les entrevues se tiendront par la suite.

**ADOPTÉE**

### 8.4 Travaux de mécanique sur le camion Ford

**CONSIDÉRANT QUE** le camion Ford municipal est en besoin de maintes travaux de mécanique pour assurer son bon fonctionnement;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission pour les travaux de mécanique a été obtenue du Garage Dany Robert au montant total de 2,434.39\$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil estime qu'il sera nécessaire pour la plupart des travaux de mécanique tels que soumis par Garage Dany Robert d'être effectués, sauf le changement d'huile et filtre;

**2015-02-034 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en voirie à faire effectuer les travaux de mécanique sur le camion Ford par Garage Dany Robert, tels que décrits dans sa soumission, sauf le changement d'huile et filtre, pour un montant maximal de 2,380.00\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 8.5 Remplacement du parebrise et travaux de carrosserie sur le camion Ford

**CONSIDÉRANT QUE** le camion Ford municipal est en besoin d'un nouveau parebrise ainsi que de plusieurs travaux de carrosserie et de peinture;

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission pour les travaux de carrosserie a été obtenue du Garage Richard Grenier au montant total de 5,361.00\$, taxes en sus;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil estime qu'il sera seulement nécessaire pour les travaux de carrosserie suivants d'être effectués par Garage Richard Grenier : aile avant, rocker panel, rocker back plate, coin cab, parebrise et peinture;

**2015-02-035 Il est proposé par** monsieur Jean R. Roy  
**appuyé par** monsieur Richard Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en voirie à faire effectuer seulement les travaux de carrosserie susmentionnés sur le camion Ford par Garage Richard Grenier pour un montant maximal de 4,405.00\$, taxes en sus.

**ADOPTÉE**

### 8.6 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 14 janvier dernier.

### 8.7 Rapport hebdomadaire de l'inspecteur en voirie - Rejeté

### 8.8 Subvention dans le cadre du PAARRM pour des travaux d'amélioration des chemins

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution 2015-01-007 doit être abrogée pour être remplacée par celle-ci;

**CONSIDÉRANT QUE** le Ministère des Transports du Québec a octroyé à la Municipalité une subvention au montant de 22,471\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal («PAARRM»), soit 17,907\$ pour l'exercice financier 2014-2015, 3,043\$ pour l'exercice financier 2015-2016 et 1,521\$ pour l'exercice financier 2016-2017, pour des travaux d'amélioration sur les chemins Lamarche et Lapierre;

**2015-02-036 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Alain Carrier  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** la résolution 2015-01-007 est abrogée.

**QUE** le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Lamarche et Lapierre pour un montant subventionné de 22,471\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**QUE** les travaux susmentionnés ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉE**

### 8.9 Désignation de la personne responsable de l'évaluation de rendement du déneigement

**CONSIDÉRANT QUE** l'inspecteur en voirie est la personne chargée de la surveillance des chemins qui sont sujets au déneigement;

**2015-02-037** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil désigne l'inspecteur en voirie, M. Vincent Langlois, comme personne responsable de procéder aux évaluations de rendement pour chacun des contrats de déneigement octroyé par la Municipalité.

**ADOPTÉE**

## 9. FINANCES

### 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 14,023.47\$ et les salaires s'élèvent à 9,176.81\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 23,200.28\$.

**2015-02-038** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE**

### 9.2 Listes des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** le total des comptes à payer pour le mois courant est de 55,656.53\$;

**2015-02-039** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 2 février dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE**

### 9.3 Demande d'annulation des taxes de déchets pour maison abandonnée – matricule 1491 50 4090

**CONSIDÉRANT QUE** M. Gérald Routhier est propriétaire du 4630 chemin Laflamme, matricule 1491 50 4090, et que seulement une maison abandonnée est située sur ce terrain, sans résidents et sans collecte de déchets;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** M. Routhier n'a pas été chargé de taxes de déchets dans les années antérieures à 2014, mais qu'une erreur s'est glissée car il a été chargé les taxes de déchets pour ce terrain pour les années 2014 et 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant de ces taxes de déchets est de 183.72\$ pour l'année 2015 et de 201.81\$ pour l'année 2014 et que M. Routhier demande que ces taxes de déchets soient annulées et enlevées de son compte de taxes;

**2015-02-040 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** madame Sylvie Lefebvre  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil autorise l'annulation de ces taxes de déchets du compte de taxes de M. Gérald Routhier pour le 4630 chemin Laflamme, matricule 1491 50 4090.

**ADOPTÉE**

### 10. ADMINISTRATION

#### 10.1 Nomination d'un maire suppléant pour une période au mois de février 2015

**2015-02-041 Il est proposé par** monsieur Alain Carrier  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil nomme le conseiller M. Robert Lebrun comme maire suppléant en l'absence du maire suppléant, M. Alain Carrier, pour une période au mois de février 2015, soit du 13 au 27 février, 2015.

**QUE** la directrice générale est demandé d'aviser la MRC et la Caisse Desjardins de ce changement.

**ADOPTÉE**

#### 10.2 Nomination du maire suppléant pour les mois de mars à octobre 2015

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, « le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés »;

**CONSIDÉRANT QUE** de par la résolution 2013-11-299, chaque conseiller a la chance d'agir comme maire suppléant si désiré, pour une période de huit (8) mois chacun, pendant les quatre (4) années de la durée du mandat de ce conseil;

**CONSIDÉRANT QUE** le prochain conseiller sur la liste est le conseiller no. 4, soit M. Robert Lebrun, qui se dit prêt à agir comme maire suppléant;

**2015-02-042 Il est proposé par** monsieur Joe Stairs  
**appuyé par** monsieur Jean R. Roy  
**et résolu à l'unanimité**

**QUE** le conseil nomme le conseiller M. Robert Lebrun comme maire suppléant pour les mois de mars à octobre 2015 inclusivement.

**ADOPTÉE**





Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 10.3 Achat d'une banque d'heures d'Infotech

**2015-02-043** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à faire l'achat d'une banque de 28 heures chez Infotech moyennant une dépense de 1,960\$, taxes en sus.

**QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer l'addenda au contrat de service pour l'achat de la banque d'heures.

**ADOPTÉE**

### 10.4 Étagères dans la voûte municipale

**CONSIDÉRANT QUE** des étagères sont toujours nécessaires pour la voûte municipale;

**CONSIDÉRANT QUE**, de par sa résolution 2014-10-223, le conseil avait autorisé l'achat d'étagères au prix de 396.00\$, taxes en sus, mais que M. John Marshall qui avait accepté de vendre ces étagères et de venir les installer n'est jamais venu le faire malgré de nombreux essais de le rejoindre pendant les derniers mois;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a des étagères pour poids lourds en vente à Canadian Tire au prix de 129.99\$ chaque, donc pour acheter cinq (5) étagères, le prix total serait de 649.95\$, taxes en sus;

**2015-02-044** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil annule sa résolution 2014-10-223, vu la non-coopération de M. Marshall pour la vente et l'installation des étagères.

**QUE** le conseil autorise l'achat de cinq (5) étagères pour poids lourds au prix de 129.99\$ chaque, donc pour un prix total de 649.95\$, taxes en sus, et que celles-ci soient installées par l'inspecteur en voirie.

**ADOPTÉE**

### 10.5 Appui au Centre de Santé de la Vallée Massawippi

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de Santé de la Vallée Massawippi a besoin d'aide financière afin de payer le salaire d'une infirmière à temps partiel qui pourra fournir des plans de santé individuelle et les soins de prévention de la santé;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre de Santé de la Vallée Massawippi tente donc de faire une demande auprès de la MRC pour le pacte rural de développement et demande l'appui de la Municipalité d'Ogden à cet égard;

**2015-02-045** Il est proposé par monsieur Jean R. Roy  
appuyé par monsieur Richard Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie la demande du Centre de Santé de la Vallée Massawippi auprès de la MRC pour le pacte rural de développement.

**ADOPTÉE**

### 10.6 Journées de la Persévérance Scolaire

**CONSIDÉRANT QUE** le Projet Partenaires pour la réussite éducative en Estrie (PRÉE) tiendra les Journées de la persévérance scolaire en Estrie du 16 au 20 février 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont invitées à désigner ces journées de persévérance scolaire par voie de résolution en guise d'appui du projet PRÉE;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**2015-02-046** Il est proposé par monsieur Alain Carrier  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil désigne la semaine du 16 au 20 février 2015 comme Journées de persévérance scolaire à Ogden.

**ADOPTÉE**

### 10.7 Formation gratuite pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers juridiques Monty Sylvestre offre une formation gratuite aux fonctionnaires municipaux responsables de la perception des créances municipales impayées;

**CONSIDÉRANT QUE** la formation se tiendra à Sherbrooke le 20 février 2015 de 14h00 à 16h00, et qu'il n'y a aucun frais pour cette formation;

**2015-02-047** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par madame Sylvie Lefebvre  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette formation gratuite se tenant le 20 février 2015.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE**

### 10.8 Travaux sur panneau électrique à l'Hôtel de Ville

**CONSIDÉRANT QU'**il existe des problèmes de surcharge du panneau électrique à l'hôtel de ville, ce qui cause des pannes d'électricité et pourrait éventuellement cesser de fonctionner complètement, selon l'électricien;

**CONSIDÉRANT QUE** l'électricien M. Patrick Bouchard est venu examiner le panneau afin de déterminer le problème et a proposé deux (2) solutions possibles qui sont indiqués sur sa soumission, soit l'un proposant de remplacer sept (7) thermostats par des thermostats électroniques programmables au coût total de 525\$ taxes en sus, et l'autre proposant de remplacer le panneau et installer un panneau de génératrice distinct au coût total de 1,430\$ taxes en sus;

**2015-02-048** Il est proposé par monsieur Robert Lebrun  
appuyé par monsieur Jean R. Roy  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil accepte la première proposition de prix de M. Patrick Bouchard et autorise les travaux d'électricien pour le montant total de 525\$ taxes en sus.

**ADOPTÉE**

## 11. LOISIRS ET CULTURE

### 11.1 Exploitation du poste de lavage et du stationnement pour la saison estivale 2015

La directrice générale a communiqué avec M. Shawn Palmer qui a confirmé être intéressé à gérer le poste de lavage et le stationnement au quai de Cedarville l'été prochain, aux mêmes termes que l'entente qui existait entre la municipalité et son père, Andrew Palmer. L'entente sera préparée en conséquence.

### 11.2 Appui au prolongement de la piste cyclable

**CONSIDÉRANT QUE** le groupe inter-municipal de l'est du Memphrémagog demande l'appui de la Municipalité d'Ogden pour le prolongement de la piste cyclable entre les municipalités d'Ayer's Cliff, Ste-Catherine de Hatley et Magog dans le cadre de sa demande de soutien financier au Pacte rural de la MRC du Memphrémagog afin d'effectuer une étude de faisabilité pour ce projet de prolongement et d'aménagement d'un point de service aux usagers;



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance des représentations qu'effectue présentement ce regroupement auprès du Pacte Rural de la MRC de Memphrémagog, des municipalités environnantes et de Tourisme Cantons-de-l'Est visant le projet de prolongement de la piste cyclable Sentier Nature Tomifobia dans les municipalités d'Ayer's Cliff, Ste-Catherine de Hatley et Magog afin de joindre la piste existante au sentier La Montagnarde dans Magog;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden comprend l'importance d'encourager le développement touristique dans les municipalités voisines qui y voient une source d'emploi et de développement économique qui assure la pérennité du commerce local aussi bénéfique pour nos citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité d'Ogden voit aussi l'utilité d'offrir un lieu d'arrêt et de service attrayant pour les cyclistes qui réduira les arrêts sur les propriétés privées et les désagréments qui s'en suivent pour nos résidents;

**2015-02-049** Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre  
appuyé par monsieur Joe Stairs  
et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la municipalité d'Ogden souhaite apporter son appui au projet du groupe inter-municipal de l'est du Memphrémagog dans ses demandes au Pacte Rural de la MRC Memphrémagog et appuie donc les démarches entreprises en vue de réaliser la première étape de ce projet, soit une étude de faisabilité qui permettra de préciser les investissements requis ainsi que la praticabilité du tracé proposé.

**ADOPTÉE**

### **11.3 Fermeture de la rampe au quai municipal et installation d'enseigne d'accès interdit pendant la saison hivernale**

**2015-02-050** Il est proposé par monsieur Joe Stairs  
appuyé par monsieur Robert Lebrun  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la rampe au quai municipal soit fermée pendant la saison hivernale.

**QU'**un enseigne d'accès interdit à la rampe au quai municipal avisant que le quai est fermé soit acheté et installé par l'inspecteur en voirie, afin d'y interdire accès pendant la saison hivernale.

**ADOPTÉE**

## **12. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

## **13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES**

Il n'y aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

## **14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG**

### **14.1 Diverses rencontres**

M. Sudlow a parlé du sondage et que les résultats seront utilisés pour aider à guider le conseil dans leurs actions futures.

### **14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog**

M. Sudlow a mentionné les enseignes de vitesse qui seront installés à Ogden pendant environ quatre (4) mois par année. Il a aussi parlé de la réunion des maires des municipalités riveraines qui a eu lieu afin d'harmoniser les tarifs pour les stations de lavage.



Maire	D.G.

## PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

---

### 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

### 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Rousseau a demandé si la municipalité avait reçu le rapport de la S.P.A. et la directrice générale lui a répondu que le rapport n'est pas encore arrivé. Mme Rousseau a aussi suggéré que les coûts pour garder le vieux tracteur et le vieux camion soient calculés, et M. Sudlow lui a remercié pour sa suggestion.

### 2015-02-051 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Joe Stairs propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 21 heures.

---

Michael Sudlow  
Maire

---

Vickie Comeau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière